

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE PRESENCE
A L'ECOLE MATERNELLE POUR UN ENFANT SOUMIS A L'OBLIGATION
D'INSTRUCTION ET SCOLARISE EN PETITE SECTION A LA RENTREE 2024**

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

L'aménagement du temps sera évolutif tout au long de l'année pour envisager dès que possible une présence à temps plein dans le respect des besoins de l'enfant.

Ecole : primaire de Docelles **Dirigée par Mme:** Nathalie Boulier

Enfant concerné (nom, prénom, date de naissance) :

.....

Personne responsable de l'enfant¹ (nom, prénom, adresse) :

.....

1/ Aménagement demandé

Je soussigné (e)

demande que l'enfant

soit autorisé à être absent de l'école pendant les heures de classe de l'après-midi le ou les jours suivants :

(cochez les cases) :

- Lundi
- Mardi
- Jeudi
- Vendredi

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

I-2 Autre possibilité, si le contexte et les conditions de fonctionnement et le règlement intérieur de l'école le permettent :

Je soussigné (e)

.....

soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classe de l'après-midi selon les modalités suivantes :

Lundi .

¹ Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à (*à compléter par le créneau horaire proposé par l'école*)

oui

ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Mardi :

ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à (*à compléter par le créneau horaire proposé par l'école*)

oui

ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Jeudi :

ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à (*à compléter par le créneau horaire proposé par l'école*)

oui

ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Vendredi :

ce jour-là, l'enfant reviendra à l'école à (*à compléter par le créneau horaire proposé par l'école*)

oui

ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Date et signature de la personne responsable de l'enfant

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus (*émis après consultation des membres de l'équipe éducative*)

Avis favorable

Avis défavorable, pour les raisons suivantes :

.....
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

3/ Décision de l'inspectrice de l'éducation nationale

Décision :

Avis favorable

Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Patricia LE BOTLANNE, IEN de la circonscription de BRUYERES

Date :

Signature :